

JOURNAL D'ÉDUCATION

PARAISANT LE JEUDI

ET FORMANT ANNUELLEMENT UN VOLUME DE 624 PAGES IN-8° A DEUX COLONNES

L'ABONNEMENT NE SE FAIT PAS POUR MOINS D'UNE ANNÉE

—000—

Canada et États-Unis : une piastre. — France et Union postale : 12 francs 50

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : CHEZ M. LÉGER BROUSSEAU, RUE BUADR, 9, A QUÉBEC

N. 32—JEUDI, 1er SEPTEMBRE 1881

SOMMAIRE

Pédagogie : l'autorité doit être raisonnable—Exercices de syntaxe : sur l'adjectif—Dictée : l'amour filial. Poésie : manière de lire les vers—Incorrections de langage relevées dans les journaux—Histoire : l'économie politique—Géographie : découvertes modernes—Philosophie : attributs de Dieu—Arithmétique : table de multiplication—Géométrie : arcs et cordes—Exercices mathématiques : les restes égaux—Physique : densités par la méthode du flacon—Agriculture : engrais de phosphate ammoniac-magnésien—Hygiène : le beurre artificiel—Précéptes de politesse—O douce Providence : cantique noté (air inédit.)

PÉDAGOGIE

L'AUTORITÉ DOIT ÊTRE RAISONNABLE.

Il est absolument entendu que jamais personne dans une école n'est admis à savoir, ni à demander pourquoi telle mesure est prise et pourquoi tel changement est ordonné.

Il ne s'agit pas seulement ici d'une mesure disciplinaire, indispensable aux besoins de l'ordre. Cette mesure a sa raison d'être. Elle repose sur cette observation bien simple, que la connaissance des motifs par lesquels l'autorité a pu se décider dans un sens ou dans l'autre, devient absolument inutile à connaître pour les élèves, dès que leur intelligence n'est point admise à les débattre, ni leur approbation à les ratifier. Ici, comme on le voit, la question change de face et passe du domaine du respect dans celui du bon sens. Quelque bonne volonté que puisse mettre, par hypothèse, dans ses explications et dans ses éclaircissements, l'autorité la plus complaisante, la plus faible et, pour trancher le mot, la plus lâche, personne ne saurait soutenir que l'attention et la capacité de l'enfant soient

en mesure d'entrer dans l'ordre d'idées où l'on tente de l'introduire. Il y a plus ; il n'est pas douteux que plus les raisons présentées sont fortes et considérables, plus lointaines et plus multiples sont les conséquences qu'elles comportent, plus aussi elles se dérobent à ses regards inexpérimentés. Comment dès lors accepter des jeunes gens un jugement quelconque, sur des idées dont ils n'ont pas même la possession ? N'est-il pas trop visible qu'à défaut des conseils de l'expérience et des lumières de la réflexion, ils obéissent, comme le fait si souvent l'enfance, au mouvement capricieux de leur humeur, ou plus souvent encore, aux impulsions irresponsables du dehors. Comment pourraient-ils avoir le droit de s'enquérir lorsqu'ils n'ont pas celui de juger ? Et comment pourraient-ils avoir le droit de juger, lorsqu'ils n'en ont pas la force ?

La solution du problème qui nous occupe est en dehors de ces deux extrêmes, ou de se laisser imposer la nécessité de parler, ou de se créer à soi-même l'obligation de se taire. On évite ainsi le double inconvénient ou de paraître faible, ou de passer pour dur.

On arrivera à ce résultat, en usant de prudence. Il est toujours possible de gouverner de jeunes esprits, sans qu'ils en aient le moindre soupçon ou la moindre défiance.

Deux cas peuvent se présenter pour le maître.

Où les motifs qui l'ont décidé à agir sont de telle nature, qu'ils peuvent, sans inconvénient, être portés à la connaissance des élèves, et doivent même, dans un grand nombre de cas, être présentés par eux ; ou ces motifs sont tels que les enfants ne doivent absolument pas les connaître et ne pourraient les pénétrer sans de réels dangers.

Dans le premier cas, il est bien aisé à